

SOUS-PREFECTURE DE SAINT-GAUDENS

Bureau de l'aménagement de l'espace
et de la sécurité civile

Mardi, 15 mai 2007

Affaire suivie par ML de Chalup
☐ BAESC/travail/agriculture/CGPM
☒ 05 61 94 67 70
☒ marie-laurence.de-chalup@haute-garonne.pref.gouv.fr

COMPTE RENDU de la réunion du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) TEMBEC Etabli par la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement

Le comité local d'information et de concertation TEMBEC s'est réuni, pour la première fois, le 28 février 2007 à 17h30 à la Sous-Préfecture de Saint-Gaudens sous la présidence de M. Jean-Marie NICOLAS, Sous Préfet de Saint-Gaudens.

Présents : La liste est jointe en annexe

Etai(en)t excusé(s) : M. le conseiller général, Mrs les représentants du SDIS et de l'inspection du travail.

M. le Sous Préfet ouvre la réunion en proposant un tour de table. Il précise l'ordre du jour de la réunion :

- présentation du CLIC
- nomination d'un président du CLIC
- présentation de la société TEMBEC Saint-Gaudens SAS
- présentation de la démarche d'élaboration du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)
- présentation du PPRT Tembec
- questions diverses

A la demande de la DRIRE, le point suivant est ajouté à l'ordre du jour : nomination des membres représentant le CLIC aux réunions d'association dans le cadre du PPRT.

1. Présentation des CLIC

La DRIRE Midi-Pyrénées, présente les principes de constitution et de fonctionnement des CLIC, définis par le décret n°2005-82 du 1^{er} février 2005 et sa circulaire d'application du 26 avril 2005.

2. Nomination du Président du CLIC

M. le Sous Préfet invite les membres du CLIC à se manifester pour prendre la présidence du CLIC. Pas de candidat.

Les élus, sollicités par M. le Sous Préfet, souhaitent connaître exactement les missions du Président et la teneur des réunions avant d'accepter la présidence du CLIC.

M. le Sous Préfet rappellent les fonctions du président (article 5 de l'arrêté préfectoral constituant le CLIC) et les missions du CLIC (articles 3 et 6 de l'AP CLIC).

Il est précisé que la logistique restera à la charge de l'Etat (convocations, salles de réunions, compte-rendu) et que la matière première des réunions sera fournie par l'industriel (bilan annuel d'activités) et par l'élaboration du PPRT.

En fin de réunion, M. JAMMES, adjoint à la mairie de Saint-Gaudens se propose comme Président. M. le Sous Préfet nomme officiellement M. JAMMES, Président du CLIC TEMBEC.

3. Présentation de TEMBEC Saint-Gaudens SAS

La société TEMBEC présente ses activités par le biais d'un film retraçant l'historique de la société TEMBEC SAS et son implantation à Saint-Gaudens et développant les différentes étapes de la fabrication de la pâte à papier.

Le film datant de 2002, M. CHIRON, directeur du site TEMBEC Saint-Gaudens, précise que des évolutions ont eu lieu depuis, notamment en ce qui concerne le fret ferroviaire, qui a fortement diminué depuis le désengagement partiel de la SNCF.

4. Présentation de la démarche PPRT

La réalisation d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques est imposée par la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages. Un PPRT doit être réalisé autour de tous les sites en Autorisation avec Servitudes, aussi appelés SEVESO haut.

Un film réalisé par l'INERIS, à la demande du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, (MEDD) est projeté lors de la réunion.

5. Présentation du PPRT TEMBEC et nomination des membres représentants le CLIC dans les réunions d'association du PPRT

A l'issue de la projection, la DRIRE expose l'application de cette démarche sur le site de TEMBEC à Saint-Gaudens.

Le site de TEMBEC est classé phase 1 pour l'élaboration des PPRT au niveau national pour un phasage comprenant 4 étapes. L'élaboration doit donc être lancée rapidement d'où la présentation en CLIC de cette démarche, passage obligatoire avant tout démarrage du PPRT.

M. le Sous Préfet souhaite connaître les prochaines étapes et les différentes consultations en résultant.

La DRIRE indique qu'un projet d'arrêté préfectoral de prescription du PPRT TEMBEC sera proposé prochainement à M. le Préfet de la Haute-Garonne. Ce projet sera soumis à la consultation des communes présentes dans le périmètre d'étude du PPRT pendant 1 mois, avant sa signature.

Une information sur les zones d'effets issues des activités de l'établissement TEMBEC, a été réalisée par le biais d'un document d'information sur les risques industriels (DIRI) transmis le 03 août 2006. Seuls 2 scénarios proposés par l'exploitant dans son étude de dangers, ont des effets à l'extérieur des limites de propriété.

Le périmètre d'étude sera à priori déterminé par le scénario « Incendie au parc à bois » et se limitera à la commune de Saint-Gaudens.

Le scénario « Explosion d'un wagon de Chlorate » est plutôt pressenti dans le cadre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) vu sa faible probabilité d'occurrence. M. MAZAURIC, responsable Sécurité de TEMBEC précise que pour qu'une explosion ait lieu, le chlorate de sodium doit être mélangé à un comburant et un point d'ignition est nécessaire pour enflammer le mélange. Tout est mis en œuvre sur le site pour que ces conditions ne soient pas réunies. Notamment, les mouvements de wagons et camions de chlorate et de fioul (comburant) ont lieu à des moments différents de la journée.

Après ces explications, M. le Sous Préfet, indique que l'arrêté de prescription du PPRT pourra être signé d'ici l'été 2007.

L'étape suivante est la réalisation de la carte des aléas par la DRIRE et la carte des enjeux par la DDE. Celles-ci devront être présentées en réunion d'association. Le CLIC est un des membres associés.

Pour assurer sa représentativité, le CLIC est invité à proposer un ou plusieurs membres qui participeront aux réunions d'association.

MM. GAILLARD, adjoint au maire de Valentine, et PACHECO, maire de Miramont, sont élus pour représenter le CLIC aux réunions d'association.

6. Questions diverses

- Le Plan Particulier d'Intervention (PPI)

A la demande de M. le Sous Préfet, M. MARTY, représentant du Service Interministériel Régional des Affaires Economiques de Défense et de Protection Civile (SIRACED-PC) expose la teneur du PPI. Le PPI Tembec date de 1989 et selon le plan de charge du SIRACED-PC, il n'est pas prévu de révision avant 2008.

La société TEMBEC, indique par ailleurs que des essais de la nouvelle sirène PPI du site seront réalisés le 22 mars 2007. Sur une suggestion de M. le Sous Préfet, l'exploitant va prévoir une communication sur ces essais auprès de la population.

Par la suite, des essais de la sirène seront réalisés tous le 1^{er} mercredis du mois, comme prévu par la réglementation en vigueur.

- Information de la population

M. CASTAING, président de la l'association Nature Comminges, est satisfait de la campagne d'information sur les risques associés à l'activité de Tembec réalisée en 2004.

Il souhaiterait savoir si des campagnes d'information similaires sont prévues sur les problématiques d'odeurs et de bruit.

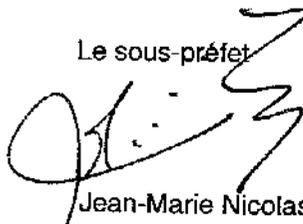
M. le Sous Préfet intervient pour rappeler que le CLIC, conformément à ce qui est indiqué dans son arrêté de création, n'a pas vocation à traiter des problèmes de nuisance ou d'impact.

Il est rappelé que la société TEMBEC réalise, depuis quelques années, une réunion annuelle d'information et d'échanges sur ces problématiques.

M le Sous Préfet invite la société TEMBEC a continué cette démarche.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Sous Préfet, lève la réunion à 19h30.

Le sous-préfet



Jean-Marie Nicolas